

## DEROGATION A L'ENVOI RECOMMANDE DES CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

① Mentions obligatoires \*

Document à renvoyer à B.E. WOLF, de préférence par e-mail à [info@bewolf.be](mailto:info@bewolf.be), ou par courrier Av. du Luxembourg, 53 - 4020 Liège, ou par fax 04/228.88.15.

En effet, la loi sur la copropriété précise que la convocation à l'assemblée doit être envoyée par RECOMMANDE à la dernière adresse connue du/des propriétaire(s). Une dérogation à cette règle est néanmoins possible moyennant votre accord écrit.

Nous vous prions donc de remplir le document ci-dessous afin de préciser la manière dont vous désirez recevoir les convocations, dès lors que vous ne souhaitez plus les recevoir par recommandé.

### IMMEUBLE

NOM DE L'IMMEUBLE \*

.....

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

Code Postal\*      Localité      Rue, N°

.....

### LOTS

N° DU/DES LOT(S) (principaux et secondaires)

.....

### REPRESENTANT DU/DES LOT(S) PRECITE(S)

TITRE \*(M./Mme/Mlle)      PRENOM\*      NOM\*

.....

ADRESSE

Code Postal      Localité      Rue, N°

.....

Cochez la case de votre choix \* :

→ COURRIEL à l'adresse e-mail suivante : .....

→ LETTRE ORDINAIRE à l'adresse mentionnée ci-dessus

Date \*

Signature du représentant du/des lot(s) précité(s) \*

① Pour être valable votre document doit être daté et signé